



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC**

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 15-2020 VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 4-91, AFIN D'AUTORISER LE STATIONNEMENT DE CERTAINS TYPES DE VÉHICULES DANS LES ZONES RÉSIDENIELLES (R) ET RURALES (RU) DE LA MUNICIPALITÉ**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées :

**QUE** le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 7 juillet 2020, a adopté le projet de règlement numéro 15-2020 visant la modification du règlement de zonage numéro 4-91, afin d'autoriser le stationnement de certains types de véhicules dans les zones résidentielles (R) et rurales (RU) de la Municipalité.

**QUE** ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal, le 11 août 2020 à 19 h 30 à la salle municipale, au 1110 chemin Principal, à Saint-Joseph-du-Lac. Il sera également soumis à une consultation écrite qui se tiendra jusqu'au mardi 11 août 2020. Durant cette période, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires par courriel à [info@sjdl.qc.ca](mailto:info@sjdl.qc.ca) ou par lettre écrite reçue à nos bureaux jusqu'à la levée de l'assemblée, à l'adresse suivante :

M. Stéphane Giguère, directeur général  
Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac  
1110, chemin Principal  
Saint-Joseph-du-Lac, Québec J0N 1M0

Cette consultation écrite accompagne la procédure habituelle de consultation publique conformément à l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général, au bureau municipal, au 1110 chemin Principal, pendant les heures d'ouverture de bureau en vigueur. Il est également disponible sur le site Internet de la municipalité, section DÉCOUVRIR SAINT-JOSEPH-DU-LAC / Vie démocratique / Procès-verbaux / Séance du 7 juillet 2020.

**DONNÉ**, à Saint-Joseph-du-Lac, le 17 juillet 2020.

Stéphane Giguère  
Directeur général

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)**

Je soussigné, Stéphane Giguère, directeur général, résidant à Saint-Eustache certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis (Assemblée publique aux fins de consultation sur le projet de règlement 15-2020 en affichant une copie entre 9h et midi, le dix-septième jour du mois de juillet de l'an 2020, à chacun des endroits suivants, à savoir : 1110, chemin principal et sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-septième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt.

**Stéphane Giguère**  
Directeur général